



\_\_\_\_\_ THONON  
**agglomération**

Plan d'actions

**Projet Alimentaire Territorial**

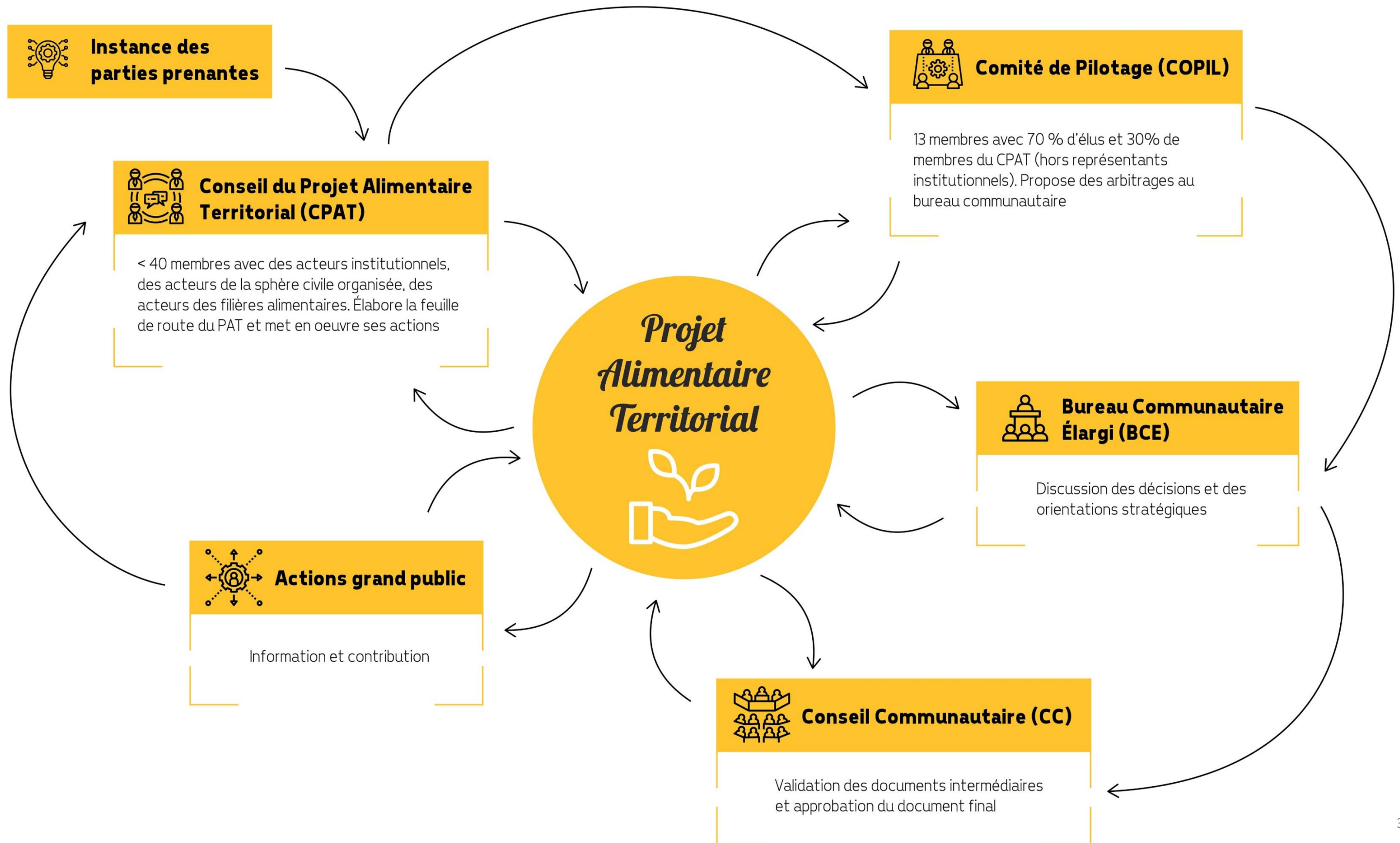


Le **Projet Alimentaire Territorial** (PAT) de Thonon Agglomération vise à rassembler les divers acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation et de l'agriculture durables. La mise en place d'actions opérationnelles a pour objectif d'**accélérer la transition agricole et alimentaire du territoire**, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et en favorisant le développement de relations entre les territoires urbains et ruraux.

Les fiches actions de ce document représentent le plan d'action concret pour atteindre cet objectif. Chaque action proposée découle d'une **réflexion approfondie** et d'une **collaboration étroite** entre les acteurs locaux, visant à répondre aux **besoins spécifiques** de notre territoire. La feuille de route détaillée dans ce document a été élaborée par le CPAT puis reprises par la gouvernance détaillée ci-après. Ces fiches détaillent les initiatives concrètes qui seront mises en œuvre pour sensibiliser à l'importance de l'alimentation durable, favoriser la préservation de la ressource en eau, encourager l'agriculture locale ou encore renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Ces actions répondent aux quatre axes de la stratégie, rappelés ci-dessous, et sont conçues pour accompagner la transition agricole et alimentaire.

En adoptant une approche axée sur un plan opérationnel et en mobilisant les ressources disponibles, ce projet alimentaire territorial peut devenir un **moteur de changement** pour Thonon Agglomération. Ces fiches actions représentent l'engagement du territoire à concrétiser ses ambitions en actions mesurables pour faire face aux **défis alimentaires d'aujourd'hui et de demain**.





# 4 Axes stratégiques



Axe 1: Adapter les politiques foncières locales en faveur du Projet Alimentaire de l'Agglomération et des actions qu'il porte, en préservant les espaces agricoles et naturels et en s'emparant des outils existants

Politique foncière



Axe 2: Soutenir le rôle essentiel de la profession agricole dans la gestion équilibrée des ressources naturelles (biodiversité, eau, sols...) en favorisant des pratiques agricoles durables

Préserver les ressources



Axe 3: Favoriser la Collaboration entre Producteurs, Consommateurs et Acteurs de la Chaîne Alimentaire

Favoriser la collaboration



Axe 4: Soutenir une alimentation durable et développement agricole du territoire

Soutenir les acteurs

# 23 fiches actions pour opérationnaliser le PAT

	Fiche	Titre de l'action
Politique foncière	Axe 1: Fiche Action A	Sensibiliser et former les élus aux problématiques foncières rencontrées par les agriculteurs
	Axe 1: Fiche Action B	Favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines
	Axe 1: Fiche Action C	Faire connaître le système de Régie Agricole
	Axe 1: Fiche Action D	Utiliser les outils tels que les ZAP et les PAEN sur le territoire
Préserver les ressources	Axe 2: Fiche Action A	Soutenir et encourager les bonnes pratiques des agriculteurs locaux engagés dans la protection de l'environnement et de l'eau potable dans une démarche proactive de coopération territoriale
	Axe 2: Fiche Action B	Sensibiliser et former à la préservation de la ressource en eau dans un contexte de multiplication d'épisodes de sécheresses
	Axe 2: Fiche Action C	Agir en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire
	Axe 2: Interservices D	Suivi des effets de la Méthanisation sur le territoire
	Axe 2: Interservices E	Valorisation des biodéchets par le compostage grâce au Plan Biodéchets
Favoriser la collaboration	Axe 3: Fiche Action A	Valoriser l'agriculture locale et faciliter sa compréhension à travers les bulletins municipaux
	Axe 3: Fiche Action B	Favoriser la compréhension et l'interconnaissance consommateur/producteur en organisant des événements en journée ou en soirée
	Axe 3: Fiche Action C	Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs sur le territoire afin de favoriser la consommation de produits locaux dans la restauration
	Axe 3: Fiche Action D	Communiquer sur les points de vente afin de favoriser la consommation de productions locales
	Axe 3: Fiche Action E	Faciliter le développement et l'accès aux circuit-courts
	Axe 3: Fiche Action F	Œuvrer au développement de cuisine(s) collective(s) « durable(s) » locale(s)
Soutenir les acteurs	Axe 4: Fiche Action A	Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaire/périscolaire à travers la sensibilisation à l'alimentation durable
	Axe 4: Interservices B	Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération
	Axe 4: Interservices C	Décliner l'alimentation et la gestion durable des déchets sur le thème « Habiter », fil rouge dans la synergie d'un travail multi-acteurs
	Axe 4: Interservices D	Action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'écologie et les métiers de l'alimentation
	Axe 4: Fiche Action E	Travailler sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles du territoire
	Axe 4: Fiche Action F	Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous
	Axe 4: Fiche Action G	Favoriser l'accès à l'alimentation par l'autoproduction
	Axe 4: Fiche Action H	Soutien à la création d'un abattoir multi-espèces départemental avec atelier de découpe et atelier de transformation en steak-haché



# Sensibiliser et former les élus aux problématiques foncières rencontrées par les agriculteurs



**Descriptif de l'action :** Conception de modules de formations et animation

Temps 1: Pré-cadrage  
Temps d'identification du porteur, puis de de création de la convention avec Thonon Agglomération. Définition fine du programme.

Temps 2: Programme

- Atelier 1 : **Intervention en CIM** (Conférence Intercommunale des Maires) ou en Bureau Communautaire élargi  
Temps dédié à la présentation des enjeux et de l'aspect « Urgent » de sanctuariser le foncier
- Atelier 2 : **Intervention dans les communes (auprès des élus)**  
Temps dédié à la création de lien entre le PAT et le PAF (Plan d'Action Foncière) et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Temps pouvant être réalisés en conseil communautaire.
- Atelier 3 : **Vis ma vie à la ferme**  
Sur une journée, proposer un stage à la ferme pour être confronté aux problématiques foncières sur l'Agglomération.
- Atelier 4 : **Module d'approfondissement**  
Temps dédiés aux élus les plus motivés (Ex: les référents territoriaux)

Temps 3: Lien avec le CPAT  
Temps de retour et de capitalisation sur la démarche à réaliser en CPAT.

**Porteur(s) de l'action :** Structure à identifier dans le temps de pré-cadrage  
**Partenaire:** Thonon Agglomération



**Éléments complémentaires**

- Périmètre de l'action : Les élus intercommunaux et communaux (selon les modules)
- Conditions de mise en œuvre : Temps à libérer de la part des élus et des agriculteurs à consacrer aux modules
- Points de vigilance : Intérêt de mener ces formations dans le cadre du PLUi (avant 2025) / Nécessite des agriculteurs pédagogues / Trouver des solutions pour inviter et mobiliser un maximum d'élus



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Nombre de porteurs de l'action potentiel contacté
- Création effective d'une convention entre le porteur et Thonon Agglomération
- Nombre de personnes présentes à chaque formation
- % de communes ayant bénéficiée de la formation
- Diversité des filières/structures représentées
- Nombre d'ateliers réalisés



**Objectif :** Former les élus à l'importance de préserver le foncier agricole et comprendre les problématiques pouvant être rencontrées.

**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier (€) : Entre 0€ et 100€ (logistique)
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 33 jours par an



Le plus tôt possible





## Favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines



**Descriptif de l'action :** Mettre en place un ou plusieurs espaces de production pérennes de fruits et légumes autour des zones urbaines

### Déroulé de l'action:

L'action bénéficie d'un diagnostic foncier et d'une stratégie à l'échelle de l'agglomération. Des conventions et partenariats avec les organismes tels que la SAFFER, l'Addear ou la chambre d'agriculture seront étudiées.

L'action prendra la forme suivante:

1. Définitions des terrains propice à la mise en place d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines via la stratégie foncière
2. Traduction réglementaire de ces espaces pré-ciblés dans le PLUi
3. Mise en œuvre opérationnelle.

### Modèle économique ayant fait ses preuves:

L'acquisition peut être réalisée de manière collaborative, impliquant la commune et la Chambre d'Agriculture agissant conjointement sur ce territoire. Cette approche garantit la viabilisation du terrain et facilite l'installation avec toutes les clés en main. Les parcelles initialement louées peuvent ultérieurement être acquises par l'exploitant, favorisant ainsi l'installation durable de l'exploitation. À terme, ce modèle peut évoluer, avec la croissance des installations, la mutualisation des équipements, ou encore la mise en place d'une légumerie.

### Outil à mobiliser sur le territoire (sous réserve de validation) :

**Le lieu test maraîcher Quincy :** Permet à des porteurs de projet de se tester en bénéficiant d'un accompagnement professionnel.

**Outil chambre agriculture « Ceinture verte » :** Une coopérative ou un ensemble : Commune + Chambre d'Agriculture et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), achète un terrain (en moyenne 5 ou 6ha ) et installe des maraichers sélectionnés et formés.

**Le domaine de Chignens** pourra être valorisé dans le cadre de cette fiche action.

**Objectif :** Accroître le développement d'une agriculture maraîchère en périphérie des espaces urbanisés.

**Porteur(s) de l'action :** Thonon Agglomération

**Acteurs à associer:** Commune(s) + Chambre d'Agriculture + La SAFER



### Éléments complémentaires

**Périmètre de l'action:** Les espaces agricoles à proximité des zones bâties

**Conditions de mise en œuvre:** Nécessite de trouver du foncier.

**Points de vigilance:** Les terrains à sélectionner doivent être achetés lors de la cessation d'une activité. La compétition avec la Suisse et les difficultés d'accès au logement rendent difficile la mobilisation de personnes qualifiées.



### Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de réunions ayant favorisé l'installation d'une ceinture verte
- Nombre de documents clés édités
- Nombre de terrains acquis permettant d'esquisser une ceinture verte



### Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 5 000 € HT (Convention SAFER)
- Provision pour inv. + dossier préemption : 100 000 € + 1000 € /an
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 38 jours par an à partir du lancement de la fiche action

### Sous réserve de validation

- Lieu test maraîcher Quincy : 848 000 € Inv. + 33 000 € fonct. (à partager avec la commune de Massongy) *sous réserve de validation*
- Recours à l'outil Ceinture Verte de la Chambre d'Agriculture: 14 000€/ par projet maraîcher (Objectif 1 projet d'ici 2029)



Actions à mettre en œuvre à moyen terme





## Faire connaître le système de Régie Agricole



**Descriptif de l'action :** **Sensibiliser et former les élus au système de régie agricole** via la journée de l'Alimentation existante sur le territoire.

Ce temps pourrait être l'occasion de faire intervenir un territoire-témoin disposant d'une régie.

Pistes: La commune de Montmélian ou [Mouans-Sartoux](#)

Définition d'une régie (agricole): La régie, qu'elle soit agricole ou non, obéit aux mêmes règles que toute autre régie directe. Il s'agit d'un mode de gestion des services publics dans lequel la personne publique, assure directement la gestion du service. Toute collectivité locale ou territoriale peut mettre en place une régie, à la manière d'un service municipal. Source: [ADEME](#)

**Porteur(s) de l'action :** Thonon Agglomération

**Acteurs à associer:** La commune souhaitant témoigner



### Éléments complémentaires

Facteurs de réussite : Facteur humain primordial : volonté politique, enthousiasme, motivation, cohésion et force de travail pour créer cet outil innovant et pionnier. La création de cette régie agricole répond à un besoin du territoire : le manque de fournisseurs et d'approvisionnement local en légumes (bio) pour les cantines de la ville.

Les atouts : Conquête de l'autonomie alimentaire, émulation des acteurs locaux (élus, personnels administratifs, associations, entreprises locales), sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable, base d'un projet alimentaire durable de territoire qui s'étend au-delà des cantines.

### Difficultés rencontrées :

Intensité et forte charge de travail supposant de trouver les ressources humaines suffisantes afin de nourrir les cantines toute l'année.

Incidences financières, organisationnelles à bien anticiper.

Outil à adapter aux spécificités de chaque territoire (certains sont largement pourvus en capacités de production, d'autres non)



**Objectif :** Permettre aux communes de s'emparer d'une régie communale.



Actions à mettre en œuvre à court terme



### Indicateurs de suivi- évaluation

- Prises de contact avec une ou des communes utilisant ce régime
- Partage sur les réseaux de cette action
- Nombre de participants (dont le nombre d'élus) aux Rencontres de l'Alim. durable
- La bonne réalisation de la sensibilisation lors des Rencontres de l'Alim. durable
- La diffusion de cette action sur les réseaux sociaux

### Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : -
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 2,5 jours par an







## Utiliser les outils tels que les ZAP et les PAEN sur le territoire



**Descriptif de l'action:** Utiliser les outils existants de protection du foncier à vocation agricole tels que les ZAP et les PAEN et les inscrire à terme dans le PLUi

### Temps 1: Pré-cadrage

S'appuyer sur la stratégie foncière structurée dans le cadre du PAT pour identifier les secteurs d'intérêt. Créer du lien entre Thonon Agglomération et la SAFER, ainsi qu'avec les politiques d'autres échelles territoriales (Pôle Métropolitain, SIAC).

### Temps 2: Médiation

Organiser un temps de dialogue autour des outils ZAP et PAEN avec les élus du territoire d'une part et les partenaires impliqués dans l'utilisation de ces outils d'autre part.

### Temps 3: Temps techniques et choix politiques

Aboutir la définition d'un (ou plusieurs) secteur(s) protégé(s) par ces outils sur le territoire grâce à un temps technique puis à un arbitrage politique.

Définitions succinctes :

- **ZAP** : La zone agricole protégée (ZAP) est une servitude d'utilité publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique. Ces ZAP sont délimitées par arrêté préfectoral
- **PAEN** : Le département et les structures porteuses de schémas de cohérence territoriale (SCoT) peuvent mettre en œuvre une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (souvent dite PENAP, PAEN ou ENAP). L'instauration d'un périmètre PENAP empêche que les terrains concernés soient postérieurement intégrés à une zone urbaine ou à urbaniser du PLU(i) ou à un secteur constructible d'une carte communale. Il facilite l'acquisition de ces terrains dans un but de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. Les PAEN sont de véritables plans de gestion, qui définissent une stratégie et des actions sur leur périmètre et dans lequel ils offrent un droit de préemption particulier (ex : sur le bâti agricole).

Sources : CEREMA



**Objectif** : Sanctuariser les terres agricoles pour pérenniser des exploitations agricoles.

**Porteur(s) de l'action** : Thonon Agglomération

**Acteurs à associer**: Le service urbanisme et foncier de l'agglomération, la SAFER, la Chambre d'agriculture, le SICCA, le département, le préfet, les agriculteurs et les communes de l'agglomération.



### Éléments complémentaires

Périmètre de l'action : Les 25 communes de l'agglomération

Conditions de mise en œuvre:

Mettre en place en plusieurs étapes :

- Un diagnostic foncier pour cibler un secteur à enjeux
- Des réunions avec agriculteurs et élus pour définir spatialement les zones à sanctuariser
- Un accompagnement administratif pour la création de la ZAP/ PAEN.



### Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre et superficie de zones agricoles protégées grâce à l'outil ZAP
- Nombre et superficie de terrains instaurés dans un périmètre PENAP
- Nombre de réunion ayant permis de donner le jour à une ZAP ou un PAEN.
- Nombre d'acteurs mobilisés par réunions



### Coût estimatif de l'action

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 10 jours par an
- L'investissement financier est pris en charge par la fiche 1.B via la convention avec la SAFER



Actions à mettre en œuvre à court terme  
Lien à faire avec le PLUi en cours



### Sur votre territoire:

Les fiches actions de le DDmarche peuvent être mises en œuvre dans le cadre de la stratégie foncière.





# Soutenir et encourager les bonnes pratiques des agriculteurs locaux engagés dans la protection de l'environnement et de l'eau potable dans une démarche proactive de coopération territoriale



**Descriptif de l'action :** Travailler avec nos partenaires intentionnels pour soutenir l'amélioration du bilan environnemental des exploitations agricoles.

Temps 1: Pré-cadrage

S'inspirer d'autres démarches existantes en France pour soutenir les exploitants volontaires à améliorer leur bilan environnemental. Etudier particulièrement le fonctionnement de Terres de Sources qui propose aux agriculteurs dans les communes à enjeux (captage d'eau d'un bassin versant) un diagnostic initial et un accompagnement technique pour améliorer leurs indicateurs environnementaux sur 3 à 5 ans. Les participants aux programmes bénéficient d'une prime pour leur participation à la protection de l'eau potable et le dispositif prévoit le développement de nouveaux débouchés pour valoriser leurs produits notamment dans l. Ce type de dispositif ne pouvant être réalisé à l'échelle de l'agglomération, il faudra appuyer cette demande dans des échelles territoriales plus étendues.

Temps 2: Mise en œuvre

Dans cette phase, il est reconnu que les défis liés aux pratiques agricoles ne sont pas toujours identifiés de manière univoque. Pour cela, un temps d'échange entre les acteurs sera réalisé. Puis un partenariat avec une entité capable de porter cette initiative sera mise en place. Actions prévues :

- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs concernés.
- Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables.
- Aborder les enjeux liés à la qualité de l'eau potable mais aussi les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la gestion d'un sol vivant
- Étudier la possibilité d'intégrer les produits issus de pratiques durables dans la restauration collective.
- Examiner la faisabilité de la création d'un label pour les acteurs engagés dans cette démarche.

**Objectif :** Accompagner les pratiques agricoles pour être plus résilient demain

**Porteur(s) de l'action :** Thonon Agglomération

Acteurs à associer : Partenaires institutionnels territoriaux, la CA, Les producteurs, les institutions de recherche, les services de Thonon Agglomération afférents, Terre de source, l'Agence de l'eau



**Éléments complémentaires**

**Périmètre de l'action:** A définir

**Points de vigilance:** Se positionner comme un moteur des transitions en lien avec les initiatives déjà entreprises



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Nombre de rencontres réalisées ?
- Nombres de personnes impliquées dans la mise en œuvre de cette fiche?
- Nombres de personnes bénéficiant de cette fiche?



**Coût estimatif de l'action**

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 11 jours par an



Le plus tôt possible





# Sensibiliser et former à la préservation de la ressource en eau dans un contexte de multiplication d'épisodes de sécheresses



**Descriptif de l'action :** Sensibiliser et accompagner au recours à des modes de production plus économes en eau.

Temps 1: Diagnostic de l'utilisation de l'eau sur le territoire par catégorie d'usager  
S'appuyer sur les données disponibles à l'Agglomération pour caractériser les consommations d'eau par secteurs (particuliers, loisirs, industries, agriculture, ...). Les secteurs seront définis en collaboration entre le CPAT et le service de l'eau de l'Agglomération. Les résultats de l'étude serviront à la fois de support de sensibilisation pour l'ensemble des usagers de l'Agglomération et de repère pour mieux accompagner le monde agricole (temps 2).

Temps 2. A : Recherche d'un ou plusieurs partenaires  
Ce temps sera dédié à la recherche d'un ou plusieurs souhaitant se positionner comme porteur de projet pour l'accompagnement technique des exploitations ainsi que pour la recherche de financements du programme.

Temps 2. B : Conduire un programme de réduction de l'usage de l'eau dans le secteur agricole et d'amélioration de sa résilience face aux épisodes de sécheresse :

Assurer un meilleur accompagnement et conseil autour de la préservation de la ressource en eau en priorisant les actions suivantes selon les résultats du diagnostic :

- Promotion de l'approche systémique de conduite des cultures / des exploitations au sein des formations du secteur agricole
- Des accompagnements et actions de sensibilisations aux pratiques plus sobres en matière de gestion de l'eau, telles que :
  - Paillage naturel, semences, état des sols (apport organique végétal permettant une rétention de l'eau)
  - Agroforesterie et aide à l'entretien des arbres et essences
  - Accompagnement quant aux équipements et techniques d'arrosage (ex. goutte à goutte)
  - Des process plus sobres

*NB : Le CPAT espère que les résultats du diagnostic initial conduiront à une mobilisation égale dans les secteurs identifiés comme les plus consommateurs en eau.*

**Objectif :** Réduire l'impact écologique des productions et de la transformation pour assurer la préservation des ressources.



**Porteur(s) de l'action:** A définir via le temps 1 de la fiche  
Acteurs à associer : Le CPAT, le service des eaux de Thonon Agglomération, l'Agence de l'eau, la Sica Terre du Léman, la CA, l'Adabio



### Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: Thonon Agglomération

Conditions de mise en œuvre: Partenaire à identifier

Points de vigilance: Coordination avec les parties prenantes à réaliser. S'assurer d'une compréhension approfondie des besoins spécifiques et des réalités du public cible.



### Indicateurs de suivi- évaluation

- Porteur de projet et financements trouvés
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Réalisation de l'étude
- Nombre de personnes accompagnés



Le plus tôt possible



### Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : Etude a budgétiser par le porteur d'action
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 8 jours par an







# Agir en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective



**Descriptif de l'action :** Promouvoir la quantification du gaspillage alimentaire, facilitant l'atteinte des objectifs de la loi Egalim

Temps 1: Organiser des temps de sensibilisation/ formation  
L'agglomération répondra à cet objectif en organisant des séances de sensibilisation et de formation sur la qualification du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective. Un travail en collaboration avec les services de restauration collective pour mettre en place des mesures concrètes visant à réduire le gaspillage alimentaire dans ces établissements. Cela peut inclure des initiatives telles que l'échange avec les scolaires pour co-construire la démarche dans les établissements, l'utilisation de portions réinterrogées pour répondre aux besoins, la mise en place de pratiques de gestion des stocks plus efficaces, la sensibilisation du personnel à la réduction du gaspillage, et la redistribution des excédents alimentaires vers des organisations caritatives ou des programmes de compostage.

Temps 2 : Développer un réseau permettant le retour d'expérience  
Dans cette phase, un réseau sera développé pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, stimulant ainsi l'innovation et la collaboration à l'échelle du territoire.

Cette fiche est en lien avec la l'action 3.D « Cuisine Durable »



**Objectif :** Réduire l'impact écologique des productions et des modes de consommation pour assurer la préservation des ressources.



Le plus tôt possible

**Porteur(s) de l'action:** Thonon Agglomération  
Acteurs à associer: Les producteurs et les services de restauration



**Éléments complémentaires**  
Périmètre de l'action: Thonon Agglomération  
Points de vigilance: Faire le lien avec le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).  
Pistes d'actions: Plateforme web: [Ma cantine](#)



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Nombre de communes du territoire participantes
- Nombres d'agents formés
- Réseau effectif et actif



**Coût estimatif de l'action**

- Investissement : 9 000 € (formations à cofinancer avec les communes)
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 9 jours par an et 0,1 ETP pour le service Prévention et Gestion des déchets



**Sur votre territoire:**  
" Du pain sec issue d'une cantine du territoire permet de nourrir les animaux d'une ferme voisine" *Témoignage d'un agriculteur du territoire*





# Suivi des effets de la méthanisation sur le territoire et coordination avec les objectifs de mixité énergétique du SDE



**Descriptif de l'action : Suivi des effets de la méthanisation sur le territoire**

Les méthaniseurs sont des outils très intéressants pour valoriser tout ou une partie des biomasses non-alimentaires issues de notre chaîne alimentaire et répondre aux objectifs de mixité énergétique du SDE. Dans le cadre de son projet de valorisation du gisement de biodéchets de son territoire, Thonon Agglomération lance en 2024 une phase d'expérimentation de collecte pour transport vers le méthaniseur de Veigy. Cependant, à ce jour, l'état de l'art (Karimi, 2023) montre que les effets de l'épandage de digestat sur la qualité des sols ne font pas consensus et qu'il manque de connaissance sur les effets à long termes de son usage. On propose donc de faire suivre les effets de ce projet sur la qualité de nos sols et plus largement de l'environnement par comparaison avec des itinéraires techniques classiques.

Temps 1: Chercher un partenaire  
Associer un organisme indépendant (exemple: l'INRAe) afin d'assurer un suivi technique des effets agro-environnementaux du dispositif.

Temps 2: Mettre en place le suivi  
Proposer un suivi multi facteur (qualité du sol, de l'eau, de l'air...) et technique (plan d'épandage) de la méthanisation du territoire dans le cadre du partenariat qui se crée entre Thonon Agglomération, Annemasse et le méthaniseur de Veigy.

**Porteur(s) de l'action :** Service Prévention et Gestion des Déchets (pour la partie méthanisation) le Service Habitat – Transition écologique (pour la recherche de partenariats)

A associer: INRAe + Annemasse Agglo + méthaniseur de Veigy



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action : Thonon Agglomération + Annemasse Agglo



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Recherche effective du partenaire
- Réunion avec le partenaire
- Mise en place du suivi multi-facteurs



**Coût estimatif de l'action**


- Investissement financier (€) : Convention estimée à 38 000€
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 14 jours par an



**Objectif :** Assurer un système de méthanisation vertueux et pérenne aux citoyens



Action à réaliser sur le moyen terme  
2025-2026





# Valorisation des biodéchets par le compostage grâce au Plan Biodéchets



**Descriptif de l'action :** Valoriser la biomasse des déchets issus de notre alimentation

L'alimentation durable passe également par la valorisation des déchets alimentaires organiques. C'est pourquoi, nous faisons le lien avec le travail du service PDG et ses fiches 3.1, 3.2 et 3.3 de leur plan de gestion des biodéchets qui favorise la valorisation de cette biomasse par la distribution gratuite de composteurs individuels et d'implantation de composteurs en pied d'immeuble ou en quartier.

Temps 1: Distribution gratuite par l'agglomération de composteurs individuels  
 Associée à une campagne de communication et de suivi du dispositif. Les usagers devront suivre un atelier avant l'obtention. [\[Lien web\]](#)

Temps 2: Implantation de composteurs en pied d'immeuble ou en quartier  
 Le choix d'implantation des composteurs sur le territoire se fera en lien avec les bailleurs sociaux, les syndicats professionnels et les syndicats de copropriétaires particuliers sur les logements collectifs avec présence d'espace vert. Les maisons individuelles sans jardin pourront être associées au composte.

**Porteur(s) de l'action :** Service Prévention et Gestion des Déchets + PAT



**Éléments complémentaires**  
Périmètre de l'action : Thonon Agglomération



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Nombre de composteurs distribués



**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier pris en charge par le service PDG



**Objectif :** Valoriser les biodéchets sur le territoire



Action à réaliser sur le moyen terme  
2025-2026





# Valoriser l'agriculture locale et faciliter sa compréhension à travers les bulletins municipaux



### Descriptif de l'action:

Temps 1: Lancer la démarche:  
Présentation de la démarche en Bureau Communautaire Elargi (BCE)

Temps 2: Travail en CPAT  
Temps de travail dans le cadre du CPAT, au cours duquel des idées seront développées en vue de rédiger un premier article « type » qui pourra être complété d'un micro-portrait du territoire. Le service communication sera associé. Il est proposé la création d'un pictogramme visuel (en plus du label PAT) pour faciliter l'identification visuelle des articles.

Temps 3: Des temps de rencontres communales avec les producteurs locaux.  
Chaque commune est invitée à rencontrer un producteur local en vue de créer son micro-portrait pour un bulletin municipal. Une aide pour un 1<sup>er</sup> article pourra être apportée.

Temps 4: Relecture par le Comité de Pilotage d'Aménagement du Territoire (CPAT) avant la publication

Les articles ainsi rédigés seront soumis à la relecture du CPAT sous le principe d'une boucle pédagogique pour s'assurer de la cohérence des propositions avec les objectifs de ces articles :

- Sensibiliser et Eduquer aux thématiques d'agriculture et d'alimentation durables
- Construire une image positive de l'agriculture locale
- Favoriser le dialogue (mise en place une d'urne de collecte dans les communes à destination des habitants pour leurs questions sur l'agriculture)
- Renforcer l'identité locale
- Faire comprendre la réalité de la profession agricole

Le CPAT propose que les thématiques traitées :

- Suivent la saisonnalité (ex: agnelages, les pics de travail maraîchers).
- Sensibilisent au respect des champs et prairies qui sont des outils de travail
- Abordent des sujets liés aux enjeux identifiés dans le PAT (eau, foncier, ...)
- Fassent le lien avec l'actualité du monde agricole
- Mettent en valeur les échanges et les discussions qui pourraient avoir lieu lors d'événements liés à l'agriculture et à l'alimentation.

Avec l'accord des communes, les articles seront compilés sur une base de données ressource utilisable librement entre communes du territoire. Certains articles pourront être mis en avant dans le Mag de l'Agglomération.

**Porteur(s) de l'action:** Les communes volontaires du territoire  
Acteurs à associer: Les agriculteurs du territoire, le CPAT pour suivre la démarche, Thonon Agglomération



**Objectif :** Améliorer la perception et la compréhension de l'agriculture locale en informant les citoyens sur les pratiques agricoles locales et en encourageant le soutien aux producteurs.



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action: Thonon Agglomération

Conditions de mise en œuvre: Moyen humains, coordinations nécessaires entre les porteurs de bulletins/ les élus et les services de l'agglomération/ des communes

Points de vigilance: Nécessité de définir les rôles suivants:  
Le CPAT est identifié comme force de proposition pouvant faire du suivi éditorial  
Les communes : assurent la rédaction et la diffusion  
Les agriculteurs: Sont sources de témoignages (pédagogie)



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Lancement de la démarche
- Nombre d'articles sur le monde agricole parus
- Nombre de portraits
- Suivi du CPAT
- Nombres de communes investies par an



**Coût estimatif de l'action**

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 40 jours par an
- Pictogramme : 100 €



Le plus tôt possible



**Sur votre territoire:**  
Les Rencontres de l'alimentation durable 2024 prévoit de faire des portraits d'agriculteurs.





# Favoriser la compréhension et l'interconnaissance du consommateur au producteur en organisant des événements en journée ou en soirée



**Descriptif de l'action :** Créer des rencontres grand public en soirée ou en journée pour échanger avec des producteurs et des acteurs de l'alimentation.

Ces rencontres peuvent être l'occasion de:

- Proposer des dégustations permettant de susciter l'intérêt pour les produits locaux.
- Renforcer les Liens sociaux : Créer des opportunités régulières pour échanger avec des producteurs et les acteurs de l'alimentation afin de renforcer les liens, à favoriser la compréhension mutuelle.
- Encourager l'échange d'Informations : Faciliter les échanges d'informations entre les producteurs et les consommateurs. Cela peut se faire à travers des discussions informelles, des présentations, ou des ateliers interactifs qui permettent aux participants d'en apprendre davantage sur la production alimentaire locale.
- Promouvoir la Diversité des Produits : Mettre en avant la diversité des produits locaux disponibles. Cela peut inclure la présentation de produits saisonniers, de variétés locales moins connues.
- Organiser des animations ludiques pour les enfants.



### Sur votre territoire:

- Evènements existants pouvant être l'occasion de mobiliser ces actions :
- L'épicurienne : la dernière rencontre a eu lieu le 16 octobre 2022
  - Les Rencontres de l'alimentation durable Chablais : la dernière rencontre a eu lieu du 1er au 8 octobre 2023
  - Ciné débat "Parlons Vrai" sur la cohabitation organisée sur le territoire par la chambre d'agriculture et la SICA Terre du Léman novembre 2024
  - Le printemps des coquelicots (escape game « La recette des Champions »)
  - Vache en piste du 27 au 30 mars à la Roche sur Foron
  - La Ferme Rolland organise des évènements tout au long de l'année



**Objectif :** Créer un espace d'échange, promouvoir la connaissance des produits locaux, encourager la dégustation, et inclure des animations pour sensibiliser les enfants.

**Porteur(s) des actions :** Destination Léman, CPIE, SICA Terre du Léman, Thonon Agglo  
 Coordinateur et cofinanceur : Thonon Agglomération  
 Acteurs à associer: CPAT, Acteurs de l'alimentation (Producteurs et associations), Spirit Game



### Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: Thonon Agglomération et plus largement le Chablais  
 Conditions de mise en œuvre: Nécessite un lieu d'accueil et une communication et une personne coordonnant l'évènement  
 Points de vigilance: Mobiliser des producteurs en veillant à anticiper les rencontres  
 Être vigilant au moment de la journée choisie (journée ou soirée ou week-end). Identifier un lieu et communiquer largement sur le sujet



### Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre d'évènements organisés
- Nombre de participants
- Lieux d'interventions



Le plus tôt possible



### Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) (Pour Thonon Agglomération) :
- Convention avec la SICA Terre du Léman : à chiffrer selon mission confiée inscription provisoire de 10 000 €/an  
 Subvention Vache en piste : 10 000 €/2 ans  
 Convention avec le CPIE : 5 500 € /an
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 14 jours par an





# Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs sur le territoire afin de favoriser la consommation de produits locaux dans la restauration



**Descriptif de l'action :** Favoriser la coopération entre les acteurs de la restauration et les agriculteurs locaux pour favoriser la présence de produits locaux dans la restauration hors domicile.

Temps 1: Identification du besoin

Mobiliser les acteurs de la restauration puis les agriculteurs du territoire afin d'identifier les besoins, de recenser les attentes et de faire émerger les contraintes de la restauration et de l'agriculture locale.

Ces rencontres favoriseront la compréhension mutuelle entre ces acteurs et favoriseront l'émergence de partenariats. Elles pourraient se tenir en amont du R'aliment du Léman qui pourrait servir de travaux pratiques à ces discussions.

Temps 2: Réalisation d'un catalogue

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour trouver un porteur de projet intéressé à mettre en place un service de catalogue en ligne pour les acteurs économiques de la restauration. Ce catalogue pourra répertorier les agriculteurs locaux dont la production pourrait répondre aux besoins de la restauration collective et plus largement la restauration hors domicile (RHD).

*Piste : Agrilocal | Favoriser le circuit court en restauration collective. Agrilocal est une plateforme internet d'achat de produits locaux. Elle met directement en relation des acheteurs publics de la restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et des fournisseurs locaux (producteurs, artisans, entreprises locales), dans le respect des règles de la commande publique.*



**Objectif :** Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs sur le territoire afin de favoriser la consommation de productions locales et de développer un intérêt pour l'agriculture durable.



A moyen terme  
Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT



**Porteur(s) de l'action:** Thonon Agglomération (Temps 1), Candidat à l'AMI (Temps 2)

**Acteurs à associer:** Les producteurs et les restaurateurs, Pousse d'avenir, le CPIE.



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action: Thonon Agglomération

Points de vigilance: Mettre à jour le catalogue, l'action doit inclure une mise à jour annuelle.



**Indicateurs de suivi-évaluation**

- Nombre de temps permettant l'identification du (des) besoin(s)
- Recherche de porteurs d'action
- Nombre d'agriculteurs recensés dans le catalogue
- Part des restaurateurs qui se sont saisis de l'outil



**Coût estimatif de l'action**

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 15 jours par an



**Sur votre territoire:**

- Le R'aliment du Léman : Pendant une semaine en octobre 2023, des restaurateurs locaux volontaires relèvent un défi : produire (au moins) un repas complet, avec des produits de saison, dont 90 % du poids de la matière première proviendrait du Chablais et n'excéderait pas 9,50 € par personne pour une empreinte carbone de 12 kg max..
- Réalisation de ce type de catalogue par la Chambre d'Agriculture







# Communiquer sur les points de vente, afin de favoriser la consommation de productions locales



**Descriptif de l'action :**

Temps 1: Contacte d'une plateforme pour porter une partie du projet  
Etudier l'existant

Temps 2 : Mise en œuvre opérationnelle  
A court et moyen terme

- Mettre en place un annuaire ou capitaliser sur ceux qui existent déjà en les faisant vivre. A coupler/ mutualiser avec le Chablais.
- Communiquer dans les revues communales
- Créer une application et/ou plateforme sur des points de ventes
- Communication et mise en relation
- Afficher dans les communes à l'image de ce qui peut être fait avec la ligne verte
- Diffuser l'annuaire des points de vente et la plateforme numérique dans les offices du tourisme et les hébergements touristiques locaux.

A plus long terme  
Mettre en place un système de tickets (financiers) pour inciter le citoyen à acheter des produits locaux.

**Objectif :** Renforcer la visibilité et la notoriété des points de vente des produits locaux dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en utilisant divers moyens de communication et en favorisant la mise en réseau.



**Sur votre territoire,** sont recensés (liste non exhaustive):

- ObSAT (L'Observatoire des Systèmes Alimentaires Territorialisés) : 1 magasin de producteur et 4 magasins à la ferme
- Producteurs de Savoie Mont Blanc : 12 producteurs inscrits sur la plateforme
- Le réseau Bienvenue à la ferme : 5 lieux de vente sur le territoire
- Le réseau AMAP AURA
- Le site fraisetlocal.fr



**Porteur(s) de l'action :** CPAT  
Acteurs à associer: SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de producteurs et le CCAS (Centre Communal d'Action. Projet d'annuaire à la CCPVA, les cagettes, les AMAPS, la monnaie locale: Le Chab'



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action:

Conditions de mise en œuvre: Un premier travail de capitalisation puis un travail de mise à disposition de la donnée

Points de vigilance: Etudier les outils existants: annuaires, sites web... (dont certains sont recensés dans le diagnostic du PAT)  
Prendre contact avec le service communication de Thonon pour identifier ce qu'il est possible de faire



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Nombre de prises de contact en vue du recensement
- Disponibilité d'une plateforme
- Nombre de points de vente figurant sur les supports de communication (annuaire, application, etc.)
- Evolution de la fréquentation des points de vente
- Nombre de publications créées
- Outils de diffusion mobilisés



Action à réaliser à moyen terme  
*Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT*




**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier (€) : Entre 1 500€ et 10 000€
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : Temps





# Faciliter le développement et l'accès aux circuit-courts



**Descriptif de l'action:**  
 Plusieurs actions permettent de répondre à l'enjeu de la fiche. Ainsi les temps décrits ci-dessous sont indépendant et ne possèdent pas la même temporalité.

Temps A : Création d'une plateforme logistique de distribution de légumes et fruits durables, locaux pouvant être bio

- Temps A.1 Lancer un appel à intérêt pour ce projet ou identifier une coopérative pouvant mettre en place ce type de service : création d'une plateforme logistique rationalisant les transports des produits locaux/ bio sur le territoire et intégrant à terme la restauration collective dans le schéma logistique.
- Temps A.2 Mise en place effective de la plateforme. Il s'agira pour le porteur de projet:
  - D'identifier les producteurs en capacité de l'alimenter
  - D'identifier ou créer un lieu de stockage
  - De réfléchir à l'échelle du Chablais
  - De prévoir plusieurs antennes réparties sur le territoire
  - D'identifier et budgéter les ressources humaines et financières nécessaires

*Projet similaire: La SCIC SAS « Sur le Champ ! » d'après la Fiche mesure de politique publique de bonification du territoire*

Temps B : Identification de produits locaux – Via le CPAT.

Ce temps implique le recensement des magasins de producteurs locaux (pouvant s'étendre à la région du Chablais), avec une localisation précise et, si possible, une indication du nombre de produits locaux disponibles. Ce travail est lié à la fiche A de l'axe 4 et nécessite la participation active du CPAT (temps prévu dans le cadre des rencontres annuelles du CPAT).

Temps C : Interpeller et collaborer avec les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) – Via le CPAT

Cette action implique de mobiliser activement les GMS afin de les encourager à promouvoir les produits locaux. Pour ce faire, il est nécessaire que le CPAT s'implique activement pour sensibiliser les GMS à ces enjeux et leur proposer de participer à la démarche en mettant en valeur les produits locaux. Temps prévu dans le cadre des rencontres annuelles du CPAT.

Temps transversal : Le MAG  
 Publier les initiatives dans le MAG

**Objectif :** Faciliter l'achat de produits locaux par les consommateurs



**Porteur(s) de l'action:** Appel à intérêt (plateforme) + CPAT + Thonon Agglomération  
 Acteurs à associer: Pousse d'avenir / Couveuse agricole/ GAEC on sème Groupements agricoles du Chablais pour faire le lien avec les agriculteurs : SICA du Haut Chablais, SICA Terre du Léman, SICA Terragr'eau, le département et la région, la Bio d'ici.



**Éléments complémentaires**  
 Périmètre de l'action: Chablais  
 Conditions de mise en œuvre: Ressources financières et humaines à mobiliser  
 Points de vigilance: Action d'ampleur nécessitant un portage financier conséquent.



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Publication de l'appel à intérêt réalisé (A)
- Création de la plateforme (A)
- Quantité de référence de produits qui passe par la plateforme (A)
- Nombre de producteurs qui réalisent de la vente directe (B)
- Nombres de magasins de producteurs impliqués quand la démarches (A+B+C)
- Nombres de GMS impliqués quand la démarches (Cà)
- Article du MAG publié (D)



**Coût estimatif de l'action**

- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 23 jours par an



Action à réaliser sur le long terme  
 Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT





# Œuvrer au développement de cuisine(s) collective(s) « durable(s) » locale(s)



**Descriptif de l'action :** Présentation d'un « cas d'école » d'une cuisine durable aux acteurs de la cuisine.

Temps 1: Trouver une cuisine collective sur le territoire partenaire  
Temps 2: Documenter l'existant et mettre en place une stratégie  
 Dans un premier temps, il faudra se documenter sur les projets de cuisine collective durable existants. A partir de ce travail, on définira ce qu'est une « cuisine collective durable » ainsi qu'une stratégie et un plan d'action afin de créer une étude de cas sur les étapes qui permettront de transformer la cuisine de notre partenaire en « cuisine durable ». Le processus de transformation sera méticuleusement détaillé (approvisionnement en fournisseurs locaux, moyens nécessaires en termes d'équipements et de personnel, coûts associés, ...). L'enjeu de cette transparence sera de permettre une évaluation réaliste de la faisabilité d'une telle transformation pour d'autres cuisines du territoire. Les succès et les difficultés du projet seront largement partagés sur le territoire afin d'inspirer d'autres structures à faire leur transition.

Temps 3: Rencontres annuelles  
**Échange de Bonnes Pratiques :** Encourager un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs de la cuisine collective, facilitant ainsi l'apprentissage mutuel et l'adoption collective de pratiques durables.  
**Réflexion sur les Adaptations Locales :** Promouvoir la Loi EGalim et valoriser les produits du terroir.  
**Identification des Opportunités de Collaboration :** Promouvoir la collaboration entre les différentes parties prenantes, des fournisseurs aux consommateurs, pour renforcer la chaîne d'approvisionnement durable et favoriser une transition collective vers des pratiques de cuisine plus responsables. Créer un espace d'échanges.



**Objectif :** Diffusion des pratiques et mise en commun de processus en vue d'une cuisine toujours plus durable.



**Sur votre territoire:**  
 Intervention en CPAT 4  
 • Commune d'Allinges  
 • Commune de Bons en Chablais



**Porteur(s) de l'action :** TA, CPAT et le porteur de projet « Cuisine durable »  
 Acteurs à associer: Cuisines collectives et producteurs (dont les producteurs de bio), les Pieds dans le Plat, Leztroy, LHSL, Lycée les 3 vallées), Ludovic Petit.



**Éléments complémentaires**  
 Périmètre de l'action: Thonon Agglomération  
 Conditions de mise en œuvre: Inviter les cuisiniers, les décideurs et responsables.  
 Points de vigilance: Lieu du forum à définir, communiquer largement. Nécessité d'avoir une disponibilité durable des produits




**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Partenaire identifié
- Définition de la stratégie
- Atteinte des objectifs de durabilité
- Publication du document
- Nombre de personnes mobilisées dans les rencontres

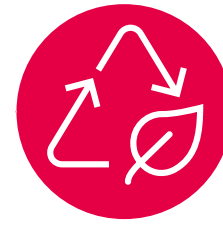


Action à réaliser sur le long terme  
*Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT*




**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier (€) : 500€ / an
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 20 jours par an



# Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaire/périscolaire à travers la sensibilisation à l'alimentation durable



**Descriptif de l'action :** Mettre à profit le programme pédagogique élaboré par le CPIE composé de 3 interventions dont une rencontre avec les producteurs.

Présentation du Programme pédagogique : Créé dans le cadre de la fiche action "Créer des liens durables entre fermes et écoles à travers un programme pédagogique" de la DDmarche animé par le CPIE au sein de la CCPVA, ce programme vise sensibiliser les scolaires au « bien manger, local et durable ». Il comprend 3 demi-journées traitant respectivement du lien entre l'alimentation et la santé, l'alimentation et l'environnement et l'alimentation et l'agriculture.

Temps 1: Évaluation de l'existant

En discussion avec les responsables pédagogiques locaux et le CPIE, déterminer les niveaux scolaires les plus pertinents à intégrer le programme éducatif et les moments de l'année les plus appropriés pour le conduire (en bonne entente avec les agriculteurs partenaires). Il faudra pour ce choix tenir compte des offres pédagogiques préexistantes par niveau.

Temps 2: Mise en œuvre

Dans un premier temps, un travail de mobilisation des écoles devra être conduit afin de les intéresser au programme et d'encourager leur participation.

Dans l'attente d'un programme d'offre pédagogique de la transition écologique attendant à l'ensemble des thématiques traitées à l'Agglomération (Fiche Interservices C), un objectif de 15 classes bénéficiaires par an est donné.

La conduite de ces séances pourrait aboutir à la création de supports de vidéo attrayantes et sensibilisatrices de ces thématiques produites par les enfants, par exemple en interviewant des agriculteurs.

Une collaboration est envisagée avec le CPTS du Bas-Chablais pour proposer un atelier à destination des CM1 CM2 nommé : « manger, bouger, pourquoi, comment ? ». Elaboré par des professionnels de santé, il a pour objectif de promouvoir l'équilibre alimentaire et l'activité physique. Un projet sera lancé en ce sens à la rentrée scolaire 2024 en collaboration avec l'infirmière scolaire de Bons en Chablais pour le collège.



**Objectif :** Echanger avec les acteurs de l'alimentation pour mieux comprendre et répondre aux interrogations des consommateurs.



**Porteur(s) de l'action :** Thonon Agglomération  
Prestataire : CPIE  
Acteurs à associer: CPTS du Bas-Chablais, Agriculteurs locaux, écoles du secteur, SICA Terre du Léman, conseillers pédagogiques.



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action: Thonon Agglomération

Conditions de mise en œuvre: Coordonner le programme scolaire avec le programme pédagogique élaboré par le CPIE

Points de vigilance : Disponibilité des agriculteurs et nécessité de contacter les écoles pour s'inscrire dans le programme scolaire. Travailler en bonne entente avec les fermes pédagogiques pour ne pas rentrer pas en concurrence. Faire le lien avec la politique d'animation scolaire de l'Agglomération



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Nombre d'enfants participant au programme pédagogique élaboré par le CPIE
- Nombre d'écoles et d'exploitations agricoles impliquées
- Nombre d'animations réalisées



**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier (€) : 20 130 € / an
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 7 jours par an



Actions à mettre à court terme







# Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération



**Descriptif de l'action :** *Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération par le service transition énergétique. Créer du lien entre Alimentation et déchets*

Temps 1: Renforcement de l'animation sur la réduction des déchets avec l'intégration de la thématique de l'alimentation durable.

- Supervision par le service PGD (Prévention Gestion des Déchets)
- Intervention d'un prestataire spécialisé pour les élèves de cycle 3 (CM1, CM2) dans un maximum de 55 classes
- Contenu : 4 modules incluant le compostage, la gestion des déchets, etc.
- Durée : 3 demi-journées comprenant une sortie à proximité de l'école, une visite de terrain (par exemple, la Recyclerie), et une séance de sensibilisation en classe.

Temps 2: Formation des agents Prévention Gestion des Déchets (PGD)

- Encouragement des agents à se former aux enjeux agricoles et alimentaires pour enrichir leurs animations sur l'écoexemplarité (par exemple, la lutte contre le gaspillage alimentaire) menées dans toutes les écoles et les cantines collectives.
- Formation dispensée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Objectif d'élaboration d'animations transversales.

Temps 3: Elaboration d'un programme pédagogique cohérent

- Coordination avec les services et les conseillers pédagogiques pour concevoir un programme pédagogique aligné.
- Cette démarche s'inscrit dans la fiche action 3.2.2 du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) visant à approfondir la compréhension locale des enjeux climatiques, de la qualité de l'air et de l'énergie, ainsi qu'à sensibiliser la population.
- Possibilité d'intégrer dans le programme les animations proposées par d'autres acteurs du territoire, tels que La R'mize.



**Objectif :** Cohérence de l'offre pédagogique de l'Agglo sur les thématiques de la transition écologique

**Porteur(s) de l'action :** Service Transition Ecologique pour le programme et Service Prévention et Gestion des Déchets dans l'intermittence



### Éléments complémentaires

Périmètre de l'action : Thonon Agglomération

Conditions de mise en œuvre : Outil de communication

Points de vigilance: Attention de ne pas être dans le discours du petit geste, qui renvoie la responsabilité à l'individu et de bien parler de responsabilité collective et politique. S'appuyer sur la charte de déontologie des journalistes sur la transition écologique



### Indicateurs de suivi- évaluation

- Nombre de classes sensibilisées
- Nombre d'agents PGD formés
- Nombre d'actions de sensibilisation supplémentaires mises en place



### Coût estimatif de l'action

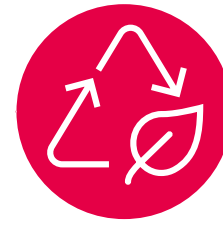
*Financement actuel d'animations de 55 000€ / an pour le service PGD*

- Investissement financier (€) : 10 000€
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 37 jours par an



Action à réaliser sur le moyen terme  
2025-2026





# Décliner l'alimentation et la gestion durable des déchets sur le thème « Habiter », fil rouge dans la synergie d'un travail multi-acteurs



**Descriptif de l'action :**

Temps 1: Identifier les liens entre les programmes et définir des objectifs communs.

Instaurer des temps de travail interservices 2 fois par an au cours desquels les agents volontaires des services Transition écologiques (au sens large) puissent partager les plans et programmes et calendriers afférents pour favoriser une coordination des actions.

Se saisir de l'occasion pour suivre l'avancée du plan d'action du PAT.

**Recenser les plans, les programmes des services volontaires de l'agglomération et les comparer dans des calendriers :** pour identifier les liens entre les programmes et définir des objectifs communs.

Temps 2: Créer du lien au sein du tissu associatif et institutionnel

- **2.a.** Proposition d'ateliers philosophiques multi-acteurs sur le thème central de « Habiter » à destination du monde associatif. Ces ateliers visent à interroger le sens du terme « habiter » et à établir des liens entre différentes thématiques. Ils seront organisés en petits groupes d'associations dans différentes parties du territoire afin de favoriser leur mobilisation. Chaque atelier durera 1h30, suivi de 30 minutes de briefing sur les étapes suivantes.
- **2.b.** Organisation d'une grande rencontre comprenant une phase d'inter-connaissances suivie d'ateliers de travail en sous-groupes. L'objectif sera de définir une méthodologie pour toucher tous les publics, en formalisant un programme papier regroupant les actions préexistantes orientées autour du thème central « Habiter ».

**Valoriser les ressources du territoire par une communication commune**



**Objectif :** Renforcer la participation de tous les publics à la bifurcation écologique



Action à réaliser sur le moyen terme  
 Travail en 2025 pour programmation en 2026 Temps 2A



**Porteur(s) de l'action**  
 Temps 1: Service Transition écologique: Chargé de mission  
 Temps 2: Service Cohésion des territoires et citoyenneté



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action : Thonon Agglomération

Conditions de mise en œuvre : Communication bien en amont. Garder émulation et volontariat des partenaires et des services (sans obligations ou exhaustivité).

Points de vigilance: Voir articulation avec Printemps du Coquelicot.



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Temps inter-service réalisé
- Le recensement effectif des plans et programmes des services pour les comparer dans des calendriers
- Nombre d'atelier réalisés
- Nombre d'associations/institutions participantes
- Temps de « Grande rencontre » réalisé



**Coût estimatif de l'action**

- Investissement humain (ETP) : 0,5 ETP aggro en coordination + 1 service civique + 0,1 ETP par service partenaire
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 26 jours par an



# Action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'écologie et les métiers de l'alimentation



**Descriptif de l'action :** **Intégration de l'alimentation durable dans des dispositifs de sensibilisation existants ou en devenir**

### Temps 1. La Bourse au permis de conduire

Ce dispositif permet de financer le permis de conduire de jeunes demandeurs. Les Lauréats, dont le dossier est retenu, devront en échange donner 12h de leurs temps en engagement citoyen de sensibilisation auprès d'autres jeunes. Suivant leur choix, Info Jeunes et des partenaires thématiques peuvent les former sur l'une de ces 3 thématiques : prévention routière, écocitoyenneté (étendue à l'alimentation durable), éducation aux médias numériques.

### Temps 2. Mobiliser les écodélégués

Réutiliser les ressources pédagogiques de la bourse au permis pour former les éco délégués\* des collèges et des lycées à relayer auprès de leurs camarades les outils et ressources de la transition écologique sur le territoire (boutique de seconde main, producteurs locaux, repair café, ...).

\* La circulaire de rentrée du 10 juillet 2020 rend obligatoire l'élection des éco-délégués dans toutes les classes de collège et de lycée, et l'encourage en CM1 et CM2. Les éco-délégués sont élus parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités, soit avant la fin de la 7e semaine.

### Temps 3. Informer les jeunes sur les métiers de la TE

Informar les jeunes sur les métiers, les volontariats ou services civiques en lien avec la transition écologique (notamment d'alimentation durable).

#### Outils :

- Fabriques des métiers verts: formation immersive aux jeunes en difficulté dans les métiers manuels de la transition éco
- Fiches métiers du CIDJ explicatives des différentes formations de la TE



**Objectif :** Outiller et informer les jeunes sur la transition écologique et les métiers de l'alimentation

**Porteur(s) de l'action** Temps 1 et 2: Info Jeunes,  
**Porteur(s) de l'action** Temps 3: Service prévention des déchets



**Facilitateur:** Service Habitat - Transition Ecologique

### Eléments complémentaires



Périmètre de l'action : Thonon Agglomération

Points de vigilance: Attention de ne pas être dans le discours du petit geste, qui renvoie la responsabilité à l'individu et de bien parler de responsabilité collective et politique. S'appuyer sur la charte de déontologie des journalistes sur la transition écologique.

### Indicateurs de suivi- évaluation



- Nombre de jeunes ayant bénéficié de la bourse au permis de conduire et ayant choisi écocitoyenneté (axe: alimentation durable)
- Nombre d'ecodélégués formés par an.
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation aux métiers de la TE

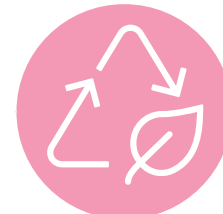
### Coût estimatif de l'action



- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 12 jours par an
- Info Jeunes: 2 jours par an

Action à réaliser sur le court terme  
1. En cours, 2. 2025, 3. en cours





# Travailler sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles du territoire



**Descriptif de l'action**

- Travailler sur l'attractivité du métier (action pouvant passer par la diversification) Encourager les agriculteurs à diversifier leurs activités pour rendre le métier plus attractif et répondre aux nouvelles demandes du marché. Cela peut inclure des formations sur de nouvelles pratiques agricoles, l'intégration de technologies innovantes, ou le développement de produits dérivés.
- Sensibiliser et accompagner ceux qui partent à la retraite dans leurs transmissions en mobilisant par exemple les outils de la chambre d'agriculture.
- Valoriser le maraîchage: Promouvoir les circuits courts et les produits locaux issus du maraîchage pour renforcer la reconnaissance de cette filière.
- Mieux faire connaître le métier auprès des scolaires (visites à la ferme...) et faire connaître les métiers liés au monde agricole auprès des collèges et des lycées. Fiche en lien avec l'action E de l'axe 3: «Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaires/périscolaires » puisqu'elle ciblera les scolaires du Cycle 2

**Porteur(s) de l'action:** Thonon Agglomération  
**Acteurs à associer:** Chambre d'agriculture, Terres de liens, ADEAR, Thonon Agglomération pour appuyer le travail de communication/ Sensibilisation



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action: Thonon agglomération

Conditions de mise en œuvre:

Points de vigilance: Etudier les outils existants lien à faire avec la chambre d'agriculture



**Indicateurs de suivi- évaluation**

- Nombre de visites organisées à la ferme par des établissements scolaires
- Nombres de sollicitations adressés au CPAT dans le domaine de la transmission installation et évaluation de son rôle de facilitateur.



**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier (€) : 25 000 (CLIF) pour 3 ans
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 38 jours par an



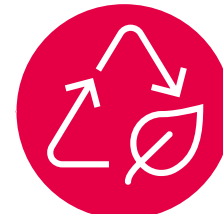
**Objectif :** Travailler sur la transmission et l'installation. Accroître l'attractivité du métier agricole en favorisant la diversification des activités, en sensibilisant les scolaires à la richesse et la diversité de cette profession et en valorisant spécifiquement le secteur du maraîchage.



Action à réaliser sur le long terme  
*Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT*







# Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous



**Descriptif de l'action :** Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous via

### La pérennisation des Paniers solidaires (Pousses d'Avenir)

- Depuis 2020, Pousses d'Avenir propose des paniers bio (2100 en 2023) et de saison à prix réduit à retirer chaque semaine dans leur centre de dépôts pour les foyers à revenus modestes. La demande se fait auprès des partenaires sociaux de l'association : les CCAS de Thonon, Publier et Evian. Ce projet est rendu possible grâce au mécénat du réseau national Cocagne, qui couvre 1/3 du prix du paniers, et aux CCAS qui couvrent le 1/3 restant.
- En complément, 1 animation est conduite par trimestre autour de l'alimentation (atelier cuisine, semis aromatiques pour balcon, ...) pour les bénéficiaires des paniers. Un retour d'expérience est prévu sur le territoire auprès des communes pour essemmer ce type d'animation.

### La création d'une filière alimentaire locale et solidaire (CASAC)

Les premières actions du Collectif des Acteurs de la Solidarité Alimentaire du Chablais consistent à acheter à un prix juste et règlementé des légumes bio et frais aux maraîchers locaux et d'en faire ensuite don aux acteurs de l'aide alimentaire. Lauréat de l'appel à projet « Mieux manger pour tous » (Ministère des Solidarités et des Familles 2023), ce projet répond à une demande croissance d'aide alimentaire, à la malnutrition dans les milieux les plus modestes, à augmenter la part de fruits et légumes dans les distributions solidaires et à soutenir les filières bio dont les ventes ont baissé dernièrement.



**Objectif :** Améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population



- Sur votre territoire,** sont recensés (liste non exhaustive):
- Ateliers cuisine à Allinges dans le cadre de la Semaine bleue
  - La Banque Alimentaire de Haute-Savoie
  - Les Restos du Cœur
  - Le Secours Populaire Français
  - La Croix-Rouge française
  - L'épicerie sociale AIDERS



**Porteurs de l'action :** Pousses d'Avenir et CASAC  
 Co-financeur : CCAS Thonon, CCAS Publier, CCAS Evian, Thonon Agglomération, Ministère des Solidarités et des Familles  
 Acteurs partenaires : Magasins et associations partenaires, Lycée hôtelier Savoie Léman, les communes



**Éléments complémentaires**

Périmètre de l'action : Chablais

Conditions de mise en œuvre : Les financements du programme « Mieux manger pour tous » ne durent que 3 ans. D'autres financements devront être trouvés pour poursuivre l'action



**Indicateurs de suivi- évaluation**

Paniers solidaires

- Nombre de paniers solidaires transmis /an
- Nombre d'animation conduites /an

Création d'une filière alimentaire locale et solidaire

- Nombre de tonnes de produits bio donné /an
- Nombre de maraîchers locaux participants




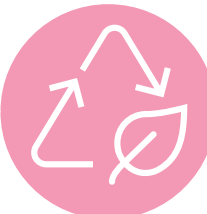
**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier (€) : 9 500€ /an
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 2 jours par an



Action à réaliser à court terme  
 Cette action démarrera en novembre 2024





# Favoriser l'accès à l'alimentation par l'autoproduction



## Descriptif de l'action : Favoriser l'accès à l'alimentation via

### Temps 1: Etat des lieux

- A. Réaliser un diagnostic de la situation actuelle, de l'utilisation des jardins, des besoins des jardiniers
- B. Lien avec le PLUi: Secteurs à zoner dans le PLUi (Ujardin) **ou**: Intégrer des zones spécifiques dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dédiées à des espaces verts et aux jardins (par exemple : Ujardin, mais attention au surcoût du foncier U, ou définir les pratiques dans un règlement).

### Temps 2: Favoriser l'autoproduction via:

#### Développer les jardins ouvriers / familiaux/ partagés ...

- Former les jardiniers via des programmes de formation pour les jardiniers, répondant à la demande croissante en compétences liées à la culture alimentaire. Cette action vise à améliorer la qualité des productions locales et à encourager des pratiques agricoles durables.

#### Développer l'autoconsommation dans les communes

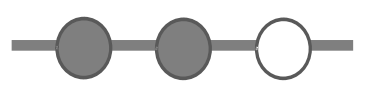
- Formation: mettre en avant les formations existantes sur le territoire
- Promouvoir les actions de **de glanage** encadrées
- Développer la possibilité pour les personnes à mobilité réduite, de mettre à disposition leur jardin à d'autres particuliers contre une partie de la récolte dans une logique de lien social et de transmission de savoir.
- Pérenniser et valoriser les vergers existants, patrimoine de notre territoire en proposant notamment des formations à leur entretien (voir fiche C.2 « Développement d'infrastructures écologiques (haies, vergers, mares) » du Contrat de territoire).



**Objectif** : Améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population



Action à réaliser sur le moyen terme  
*Cette action ne se déroulera donc pas sur l'année 1 du PAT*



## Porteur(s) de l'action : Thonon Agglomération et le CPAT

Acteurs à associer:  
Le CPAT, les services en charges des jardins pour une mise en réseau, les associations pouvant répondre à l'enjeu, CPIE, Aux arbres citoyens



## Éléments complémentaires

Périmètre de l'action: Thonon agglomération  
 Conditions de mise en œuvre: Propres à chaque action  
 Points de vigilance: Ne pas faire doublons avec des solutions existant déjà.  
 Axe de réflexion: Saisir l'opportunité, créée par cette fiche action, d'inclure les Grandes et Moyennes surfaces dans ce PAT.



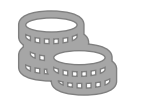
## Indicateurs de suivi- évaluation

- Réalisation du diagnostic
- Lien effectif avec le PLUi
- Mise en place de possibilités de formations
- Nombre de jardins ouvriers/partagés/ familiaux ...
- Nombre de personnes fréquentant chaque jardin
- Création de la Charte pour la culture des jardins non utilisés
- Visibilité des associations de glanages
- Nombre de personnes ayant bénéficiés de formations
- Nombre de personnes ayant recourt à la Charte pour la culture des jardins non utilisés



## Coût estimatif de l'action

- Investissement financier (€) : 1 000€ (Com') /an + 3 800€ (Stage 4mois - Etat des lieux) /an
- Niveau d'animation par Thonon Agglomération : 38 jours par an



## Sur notre territoire, sont recensés (liste non exhaustive):

Le CPIE propose des formations aux bonnes pratiques aux jardins  
L'association: Aux arbres citoyens (glanages)





# Soutien à la création d'un abattoir multi-espèces départemental avec atelier de découpe et atelier de transformation en steak-haché



**Descriptif de l'action :** Pour pallier la fermeture imminente de l'abattoir de Megève, le département et les EPCI de la Haute Savoie se mobilisent pour créer un nouvel outil d'abattage plus performant.

La Haute-Savoie est un territoire d'élevage qui a besoin d'un outil public d'abattage, de découpe et de transformation des viandes. Le territoire doit avoir les moyens de répondre à la demande sociétale en circuits courts, de garantir des conditions d'abattage qui respecte le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, et de disposer d'un outil aux normes sanitaires. Le présent abattoir est donc d'intérêt général et en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard.

Ce nouvel abattoir est positionné au centre du département de façon à être facilement accessible. Il est de petite dimension (1 500 TEC), multi espèces, adapté à la demande sociétale de consommer « local » et peut accueillir l'abattage rituel.

Temps 1 : Mobilisation des acteurs et étude de faisabilité (2023-2024)  
Le Conseil départemental mandate un prestataire pour réaliser une étude de faisabilité et dimensionner l'abattoir notamment en discussion avec les acteurs de l'ensemble de la filière viande. Le résultat est proposé aux EPCI pour discussion.

Temps 2 : Transfert de la compétence communale aux EPCI et création du Syndicat Mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie (2024), choix du mode de gestion.  
Pour faciliter cette phase, le Conseil départemental fait parvenir une délibération « type » ainsi qu'une présentation du projet aux communes. Thonon Agglomération dispose de 3 sièges. Il faudra qu'elle désigne ses représentant et leurs suppléants.

Temps 3 : Construction de l'abattoir  
Il faudra mettre en conformité le PLU et le SCOT de Saint-Pierre-en-Faucigny (2024), lancer le concours d'architecte et le marché de maîtrise d'œuvre (2025), réaliser les travaux (2026-2027) pour une ouverture en 2028.

Temps 4 : Gestion de l'abattoir  
Un conseil de surveillance aidera au pilotage du projet. Il se compose : des Services de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, du Syndicat des artisans bouchers de Haute-Savoie, des Organisations Professionnelles Agricoles, des collectivités membres du Syndicat mixte, de tout autre acteur du territoire jugé pertinent au vu des sujets abordés.

**Porteur(s) de l'action :** Syndicat Mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie  
**Acteurs à associer :** Conseil de surveillance



**Éléments complémentaires**  
Périmètre de l'action : Haute-Savoie  
Conditions de mise en œuvre : Mobilisation de l'ensemble des EPCI du territoire  
Points de vigilance : Les volumes captés et les débouchés doivent être suffisants. Nécessite une main d'œuvre qualifiée et pérenne



**Indicateurs de suivi-évaluation**

- Création du Syndicat-Mixte
- Construction de l'abattoir
- Atteinte des objectifs de volume abattu annuellement



**Coût estimatif de l'action**

- Investissement financier (€) : 10 Millions (80 % département, 10,1% Thonon Agglo)
- Participation au déficit : 0 à 100 000€/an (10,1 % pour Thonon Agglo)



Actions à réaliser à court terme 



**Objectif :** Conforter la diversité des productions agricoles du territoire et poursuivre le soutien à la filière laitière et aux circuits-courts y compris en restauration collective



Un travail de quantification des ETP au sein des services de l'agglomération a été réalisé pour chaque fiche et est synthétisé ci-dessous. Cette approche théorique a été réalisée selon 2 scénarii:

- Scénario 1: L'ensemble des fiches du PAT sont mises en œuvre
- Scénario 2: Les fiches sont mises en œuvre au regard du nombre d'ETP disponible actuellement au poste de Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial: 1 ETP

Fiche	Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial (Scénario 2)	Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial Temps à moyen et long terme (Scénario 1)	Autres – Service de Thonon Agglomération (Scénario 2)	Autres – Service de Thonon Agglomération (Scénario 1)
Axe 1: Fiche Action A	0,03	0,03	0,00	0,00
Axe 1: Fiche Action B	0,16	0,16	0,12	0,12
Axe 1: Fiche Action C	0,01	0,01	0,00	0,00
Axe 1: Fiche Action D	0,04	0,04	0,01	0,01
Axe 2: Fiche Action A	0,02	0,02	0,00	0,00
Axe 2: Fiche Action B	0,03	0,03	0,02	0,02
Axe 2: Fiche Action C	0,04	0,04	0,11	0,11
Axe 2: Interservices D	0,00	0,00	0,00	0,02
Axe 2: Interservices E	0,04	0,04	0,02	0,00
Axe 3: Fiche Action A	0,04	0,04	0,01	0,01
Axe 3: Fiche Action B	0,07	0,07	0,03	0,02
Axe 3: Fiche Action C	Moyen et long terme	0,03	Moyen et long terme	0,04
Axe 3: Fiche Action D	Moyen et long terme	0,04	Moyen et long terme	0,00
Axe 3: Fiche Action E	Moyen et long terme	0,08	Moyen et long terme	0,00
Axe 3: Fiche Action F	Moyen et long terme	0,06	Moyen et long terme	0,03
Axe 4: Fiche Action A	0,02	0,02	0,03	0,02
Axe 4: Interservices B	0,04	0,04	0,12	0,12
Axe 4: Interservices C	0,02	0,02	0,61	0,11
Axe 4: Interservices D	0,04	0,04	0,01	0,01
Axe 4: Fiche Action E	Moyen et long terme	0,01	Moyen et long terme	0,00
Axe 4: Fiche Action F	0,01	0,01	0,00	0,00
Axe 4: Fiche Action G	Moyen et long terme	0,13	Moyen et long terme	0,03
Axe 4: Fiche Action H	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Somme des ETP</b>	<b>0,66</b>	<b>1,22</b>	<b>0,58</b>	<b>0,68</b>

	Chargée de projet – PAT (Scénario 2)	Chargée de projet – PAT (Scénario 1)	Autres services (Scénario 2)	Autres services (Scénario 1)
<b>Coordination</b>				
Temps dédié à la gouvernance du projet	0,16		0,01	
Temps de coordination globale	0,13		0,01	
Temps alloué à la stratégie foncière	0,12		0,04	
Temps de « lien hiérarchique »	0,07		0,02	
Temps de politiques territoriales (SIAC et PMGF)	0,01		0,00	
Temps lié à la communication	0,01		0,02	
Temps de lien avec les élus	0,03		0,03	
<b>Somme des ETP</b>	<b>0,53</b>	<b>0,53</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>
<b>TOT</b>				
	Chargée PAT		Autres	
<b>Somme des ETP</b>	<b>1,19</b>	<b>1,75</b>	<b>0,70</b>	<b>0,80</b>

À ces ETP s'ajoutent:

- Le travail des porteurs de projet identifiés au sein des fiches, lorsque cela a été possible
- Les instances de la gouvernance, détaillées en page 3, qui incluent le travail du CPAT qui se réunit jusqu'à 6 fois par an.



# Synthèse des besoins financiers d'animation du PAT (hors investissements) pour 5 ans

Fiche	Titre de l'action	Synthèse des budgets pressenti (HT)	
		Scénario 2	Scénario 1 (5 ans)
<b>Axe 1: Fiche Action A</b>	Sensibiliser et former les élus aux problématiques foncières rencontrées par les agriculteurs	500,00 €	500,00 €
<b>Axe 1: Fiche Action B</b>	Favoriser l'installation d'espaces productifs en fruits et légumes à proximité des zones urbaines	36 600,00 €	36 600,00 €
<b>Axe 1: Fiche Action C</b>	Faire connaître le système de Régie Agricole	0,00 €	0,00 €
<b>Axe 1: Fiche Action D</b>	Utiliser les outils tels que les ZAP et les PAEN sur le territoire	Cf fiche 1.B	Cf fiche 1.B
<b>Axe 2: Fiche Action A</b>	Soutenir et encourager les bonnes pratiques des agriculteurs locaux engagés dans la protection de l'environnement et de l'eau potable dans une démarche proactive de coopération territoriale	0,00 €	0,00 €
<b>Axe 2: Fiche Action B</b>	Sensibiliser et former à la préservation de la ressource en eau dans un contexte de multiplication d'épisodes de sécheresses	NA	NA
<b>Axe 2: Fiche Action C</b>	Agir en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	45 000,00 €	45 000,00 €
<b>Axe 2: Interservices D</b>	Suivi des effets de la Méthanisation sur le territoire	38 000,00 €	38 000,00 €
<b>Axe 2: Interservices E</b>	Valorisation des biodéchets par le compostage grâce au Plan Biodéchets	0,00 €	0,00 €
<b>Axe 3: Fiche Action A</b>	Valoriser l'agriculture locale et faciliter sa compréhension à travers les bulletins municipaux	100,00 €	100,00 €
<b>Axe 3: Fiche Action B</b>	Favoriser la compréhension et l'interconnaissance du consommateur au producteur en organisant des événements en journée ou en soirée	102 500,00 €	102 500,00 €
<b>Axe 3: Fiche Action C</b>	Mettre en lien agriculteurs et restaurateurs sur le territoire afin de favoriser la consommation de produits locaux dans la restauration	-	0,00 €
<b>Axe 3: Fiche Action D</b>	Communiquer sur les points de vente afin de favoriser la consommation de productions locales	-	10 000,00 €
<b>Axe 3: Fiche Action E</b>	Faciliter le développement et l'accès aux circuit-courts	-	0,00 €
<b>Axe 3: Fiche Action F</b>	Œuvrer au développement de cuisine(s) collective(s) « durable(s) » locale(s)	-	2 500,00 €
<b>Axe 4: Fiche Action A</b>	Créer du lien entre producteurs locaux et le public scolaire/périscolaire à travers la sensibilisation à l'alimentation durable	100 700,00 €	100 700,00 €
<b>Axe 4: Interservices B</b>	Intégration du volet alimentation durable dans l'offre pédagogique de l'Agglomération	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>Axe 4: Interservices C</b>	Décliner l'alimentation et la gestion durable des déchets sur le thème « Habiter », fil rouge dans la synergie d'un travail multi-acteurs	0,00 €	0,00 €
<b>Axe 4: Interservices D</b>	Action de sensibilisation auprès des jeunes sur l'écologie et les métiers de l'alimentation	0,00 €	0,00 €
<b>Axe 4: Fiche Action E</b>	Travailler sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles du territoire	-	41 700,00 €
<b>Axe 4: Fiche Action F</b>	Favoriser l'accès à l'alimentation pour tous	47 500,00 €	47 500,00 €
<b>Axe 4: Fiche Action G</b>	Favoriser l'accès à l'alimentation par l'autoproduction	-	24 000,00 €
<b>Axe 4: Fiche Action H</b>	Soutien à la création d'un abattoir multi-espèces départemental avec atelier de découpe et atelier de transformation en steak-haché	-	-
Coût RH supplémentaire (S2 : 0,1 ETP stagiaire : 6 000 €/an ; S1 : 0,75 ETP cadre A : 33 800 €/an )		24 000 €	135 000 €
<b>Somme du PAT sur 5 ans sans les investissements patrimoniaux</b>		<b>445 000 €</b>	<b>634 000 €</b>

Scénario 1 : L'ensemble des fiches du PAT sont mises en œuvre

	Ligne comptable	Poste de dépense	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FCT	<b>Chap 011</b>							
		PAT courant	100	134	134	134	134	134
		Quincy (entretien, frais bancaires, ...) *			50	60	60	60
	<b>Chap 65</b>							
		Syndicat mixte abattoir ***		101	101	5	5	5
	<b>Recette</b>							
		Location Quincy			-14	-14	-17	-17
	<b>BILAN</b>		<b>100</b>	<b>235</b>	<b>271</b>	<b>185</b>	<b>182</b>	<b>182</b>
INV	<b>Chap 21</b>							
		Foncier Agricole	100	100	100	100	100	100
	<b>Chap 23</b>							
		Quincy**	117	508	508			
	<b>Recette</b>							
			FCTVA	-16	-82	-82		
	<b>BILAN</b>		<b>201</b>	<b>526</b>	<b>526</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Accord de principe de Massongy pour participer (hauteur à définir), piste avec la CCPVA

\*\* Hors subventions (27 % identifiées) + Piste auprès des conseillers départementaux et de la CCPVA et de la CCHC

\*\*\* Montant du déficit prévisionnel compris entre 0 et 100 000€ annuel dans le cas où toutes les EPCI de Haute Savoie participent au projet

Scénario 2 : Les fiches sont mises en œuvre au regard du nombre d'ETP disponible actuellement au poste de Chargée de projet – Projet Alimentaire Territorial: 1 ETP

	Ligne comptable	Poste de dépense	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FCT	<b>Chap 011</b>							
		PAT courant	84	90	90	90	90	90
		Quincy (entretien, frais bancaires, ...) *			50	60	60	60
	<b>Chap 65</b>							
		Syndicat mixte abattoir ***		101	101	5	5	5
	<b>Recette</b>							
		Location Quincy			-14	-14	-17	-17
	<b>BILAN</b>		<b>84</b>	<b>191</b>	<b>227</b>	<b>141</b>	<b>138</b>	<b>138</b>
INV	<b>Chap 21</b>							
		Foncier Agricole	100	100	100	100	100	100
	<b>Chap 23</b>							
		Quincy**	117	508	508			
	<b>Recette</b>							
			FCTVA	-16	-82	-82		
	<b>BILAN</b>		<b>201</b>	<b>526</b>	<b>526</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*Accord de principe de Massongy pour participer (hauteur à définir), piste avec la CCPVA

\*\* Hors subventions (27 % identifiées) + Piste auprès des conseillers départementaux et de la CCPVA et de la CCHC

\*\*\* Montant du déficit prévisionnel compris entre 0 et 100 000€ annuel dans le cas où toutes les EPCI de Haute Savoie participent au projet





THONON  
**agglomération**